

Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité

RNCP38073 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	210r
Formacode(s)	21011
Code(s) ROME	A1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

25 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 25 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS DEP FORM PERF AGRICUL	3846609160014	Former et organiser l'évaluation
ASS FAMILIALE DE GESTION DE L EAP	3334885670038	Former et organiser l'évaluation
ASS FAMILIALE FORMATION PROFES AGRICOLE	3277540240013	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION PAYS DE LA LOIRE	1300314870015	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	1970082790014	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	1988107070010	Former et organiser l'évaluation
ETS PUBLIC LOCAL ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ALENCON SEES	1961079080010	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT RURAL EDUCATION ET ORIENTATION	7808764880013	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE VENDOME	1941001860015	Former et organiser l'évaluation
LEGTA D'ONDES	1931124140019	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 25 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38073-pilotage-de-machines-agricoles-et-travaux-mecanises-a-haute-technicite/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CS « Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité » vise l'acquisition de compétences relatives au pilotage de machines agricoles et à la maîtrise technique de travaux mécanisés à haute technicité.

Cette certification s'appuie sur le référentiel du diplôme du baccalauréat professionnel « Agroéquipement » et du brevet professionnel « Conducteur de machines agricoles » (BP CMA).

Le CS « Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité » cible le pilotage optimisé des machines c'est-à-dire l'exploitation de leurs potentialités/fonctionnalités, en vue de réaliser des travaux agricoles mécanisés « critiques/décisifs » dans les itinéraires culturaux, qui requièrent une plus forte technicité, agronomique et technologique.

Les évolutions techniques et technologiques dans la filière des agroéquipements (AEQ) s'accroissent et se caractérisent en particulier par :

- Une augmentation de la puissance et des capacités de travail des machines,
- Une automatisation croissante des équipements,
- Une numérisation toujours plus importante qui améliore la précision des interventions et la traçabilité des travaux agricoles mécanisés.

Dans ce dernier domaine, ces dernières années, plusieurs innovations sont venues influencer et transformer le travail quotidien des utilisateurs des machines agricoles, agriculteurs ou conducteurs de machines agricoles en prestations de services via les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et les entreprises des travaux agricoles (ETA) :

- La généralisation du guidage Global positioning system (GPS),
- Le développement d'outils d'aide à la décision, permis par l'analyse de données de masse et le couplage avec les outils issus de l'intelligence artificielle.

Cependant, la réponse technique ne peut fonctionner que si la prise en considération du vivant est renforcée et si le recours aux processus biologiques dans le fonctionnement des agroécosystèmes est valorisé, pour couvrir les attentes de production d'une part, l'ensemble des autres services écosystémiques fournis par les agroécosystèmes d'autre part. Utilisée convenablement, elle constitue une source majeure de progrès et peut contribuer à aider l'agriculture à répondre aux enjeux de transitions en ce qu'elle permet le meilleur usage possible des ressources.

ACTIVITÉS VISÉES

- analyse de données agronomiques
- mécanique du matériel et des équipements
- préparation des fournitures nécessaires aux travaux
- paramétrage numériques des machines et des équipements
- réalisation des travaux mécanisés de semis de précision, d'entretien mécanique des cultures, d'apports d'intrants et de récolte
- traçabilité des travaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer les conditions d'intervention technique sur une parcelle

- Réaliser un diagnostic agro-écologique d'une parcelle
- Interpréter des données numériques relatives à des travaux d'apport d'intrants sur une parcelle

Optimiser les paramétrages et les réglages des machines et des équipements

- . Paramétrer le guidage GPS et des séquences de travail automatisées
- Effectuer les réglages des machines et des équipements

Réaliser des travaux agricoles mécanisés de haute technicité agronomique et technologique

- Réaliser des travaux mécaniques d'entretien des cultures
- Réaliser des travaux de récolte

Blocs de compétences

RNCP38073BC01 — Préparer les conditions d'intervention technique sur une parcelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser un diagnostic agro-écologique d'une parcelle
Interpréter des données numériques relatives à des travaux d'apport d'intrants sur une parcelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP38073BC02 — Optimiser les paramétrages et les réglages des machines et des équipements

LISTE DE COMPÉTENCES

Paramétrer le guidage GPS et des séquences de travail automatisées
Effectuer les réglages des machines et des équipements

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP38073BC03 — Réaliser des travaux agricoles de haute technicité agronomique et technologique

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser des travaux mécaniques d'entretien des cultures
Réaliser des travaux de récolte

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le conducteur d'engins d'exploitation agricole spécialisé est recruté au sein des entreprises des travaux agricoles, coopératives d'utilisation de matériel agricole et des exploitations agricoles.
En fonction du type d'entreprise (exploitation agricole, ETARF, CUMA), le titulaire du CS est sous la responsabilité directe du responsable de l'organisme ou du chef d'entreprise. Après quelques années d'expériences, Il peut occuper lui-même des postes à responsabilité, qui le placent à des niveaux divers dans la hiérarchie de l'entreprise. Il peut ainsi accéder à une fonction d'encadrement portant sur une équipe de petite taille.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur/Conductrice d'engins d'exploitation agricole

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 889 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 161
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	65 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime

, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

1° Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée ci-après :

- d'un baccalauréat professionnel spécialité « agroéquipement » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ;
- d'un brevet professionnel option « conducteur de machines agricoles » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole « génie des équipements agricoles » ;

2° Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

3° Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre. Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés. Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 958 €
Selon la branche	6 000 € – 8 329 €
Prise en charge	Branches concernées
7 958 €	Valeur par défaut · 198 branches
7 690 €	COPANIEF - Fabricant de sucres, CPNE Boulangerie-pâtisserie industrielles, CPNE Branche ITV, CPNE des MFR, CPNE des Vins et Spiritueux
8 329 €	CPNE Entreprises des activités du déchet et de la propreté urbaine, CPNE Travail Temporaire, CPNE de l'agriculture, CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2029

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2303

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38073/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	29
Organismes gestionnaires (CFA)	23
Organismes formateurs	28
Régions couvertes	11
Départements couverts	24
Organismes certifiés Qualiopi	28
Sessions	de 11/2025 à 06/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).